

DECRET N° 2000-438 DU 5 SEPTEMBRE 2000

Portant nomination de Monsieur Mala
SANNI en qualité de Directeur de Cabinet
du Ministère de la Fonction Publique, du
Travail et de la Réforme Administrative.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du
gouvernement ;

VU le décret n° 96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions,
organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction
Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de
la Réforme Administrative ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 août 2000 ;

DECRETE :

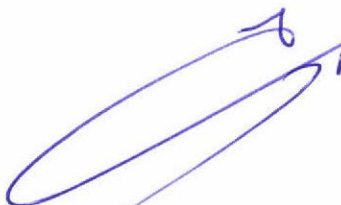
Article 1^{er} : Monsieur Mala SANNI est nommé Directeur de Cabinet au
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme
Administrative.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 5 septembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



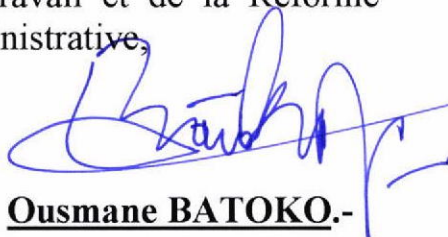
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme
administrative,



Ousmane BATOKO.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MFPTRA 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-